

22/02/2023

POUR UNE STRATEGIE COORDONNEE DE SORTIE DU SANS-ABRISME

Quoi ?

Avis d'initiative

Qui ?

CESE Wallonie

Pourquoi ?

Enrayer le phénomène
du sans-abrisme

A épinglez

Importance du
dénombrement

Plus d'infos ?

www.cesewallonie.be

Dans la foulée de son avis sur le Plan wallon de sortie de la pauvreté, le CESE Wallonie vient de rendre un avis d'initiative visant la mise en place d'une véritable stratégie wallonne de sortie du sans-abrisme.

Soulignant le caractère multifactoriel de la problématique et ses enjeux multiples, le Conseil avance plusieurs recommandations concrètes pour construire cette stratégie de manière concertée. Il s'agit notamment de donner les moyens nécessaires à l'Observatoire du sans-abrisme d'exercer ses missions, d'adapter les politiques d'intervention vis-à-vis des publics-cibles, de développer une approche centrée sur la personne, de collecter et d'analyser les données tant qualitatives que quantitatives et de soutenir financièrement les structures existantes et les projets innovants.

La stratégie wallonne de sortie du sans-abrisme constitue un axe majeur du Plan wallon de sortie de la pauvreté 2020-2024. A travers cet avis d'initiative, le CESE Wallonie souhaite apporter sa contribution à la réflexion sur les différentes pistes destinées à enrayer le phénomène du sans-abrisme.

L'avis pointe les multiples enjeux sous-jacents à cette importante problématique tels que son caractère multifactoriel, l'importance d'une définition harmonisée, d'un dénombrement récurrent et de données centralisées (voir ci-après) ou encore la nécessité d'agir en amont sur diverses politiques structurelles.

Recommandations

Le CESE Wallonie recommande au Gouvernement wallon de prendre les dispositions nécessaires pour :

- Permettre à l'Observatoire wallon du sans-abrisme (OWSA) d'exercer l'ensemble des missions qui lui sont confiées (moyens structurels et pérennes), y compris dans la réflexion sur la dimension préventive.
- Adapter les politiques d'intervention à l'égard des publics cibles, en accordant une attention particulière aux problématiques spécifiques (assuétudes, santé mentale, violences conjugales et familiales, jeunesse en déshérence, aînés en isolement social, personnes migrantes, travailleurs pauvres, accès au logement, sorties pénitentiaires, etc.) ainsi qu'aux publics « oubliés ».
- Poursuivre les actions de dénombrement des personnes sans-abri ou sans logement adapté.

Il insiste sur la nécessité de :

- Développer une approche globale et différenciée centrée sur la personne.
- Récolter et analyser les données quantitatives et qualitatives, avec une centralisation régionale.
- Prévoir un subventionnement à la hauteur de l'ambition, en ce compris le soutien aux projets innovants.
- Favoriser l'amélioration de la coordination intersectorielle et l'évolution des métiers.

Le CESE relève les avancées intéressantes envisagées notamment dans le cadre du Plan de relance pour la Wallonie et formule plusieurs recommandations sur les projets en cours (« *housing first* », structures d'accueil, territoire « zéro sans-abri »,...). Il insiste pour que la stratégie soit construite en associant tous les partenaires concernés.

L'importance du dénombrement

L'avis d'initiative a été élaboré par la Commission Action et Intégration sociale (AIS) élargie aux sections « Action sociale » et « Intégration des personnes étrangères ». Plusieurs experts sont venus présenter les résultats de leurs études, évoquer les projets en cours ou partager leur expérience de terrain, permettant l'élaboration de cet avis.

Parmi ces experts, les responsables de la Fondation Roi Baudouin ont fait part des premiers résultats de la démarche concernant le dénombrement du sans-abrisme, initiée en 2020 avec plusieurs équipes universitaires, en collaboration avec les pouvoirs locaux et les services sociaux. Les études ont été menées dans plusieurs villes wallonnes et proposent notamment des chiffres concernant la situation de logement et la durée du sans-abrisme. En Wallonie, les villes de Liège et Arlon ont été choisies durant la phase expérimentale en 2020, les villes de Charleroi et Namur en 2021. L'opération s'est poursuivie en 2022 à Tournai et dans 9 communes du Brabant wallon ainsi qu'en Communauté germanophone. Les chiffres montrent la variété des situations et le fait que le sans-abrisme reste finalement peu connu.

Ainsi, les résultats observés fin octobre 2021 à Charleroi indiquent, sur près de 1.160 personnes repérées, qu'un grand nombre (36%) se trouvent dans l'espace public ou dans un abri non-conventionnel. Une majorité (70%) sont des hommes. Les enfants concernés sont nombreux (200), surtout présents dans les foyers d'hébergement, chez des parents ou amis. Une personne sur deux est en instabilité de logement depuis moins d'un an. Une personne sur trois a un problème d'assuétude, près d'une personne sur cinq a entre 18 et 25 ans. 80% des individus recensés sont belges.

Les chiffres relevés pour Namur sont globalement comparables avec une présence plus importante de femmes, d'enfants et de jeunes adultes ainsi que de personnes hébergées chez des amis ou des parents. Seule une personne sur quatre n'a pas de problème de santé, près de 27 % connaît un problème d'assuétude. Près de 17% du public serait éligible au programme « *housing first* », c'est-à-dire en situation de sans-abrisme depuis plus de 2 ans et rencontrant des problèmes psychiques ou d'assuétude. 21% des personnes recensées n'ont pas de revenu formel, 71% bénéficient d'un revenu de remplacement ou d'une allocation, près de 5% d'un revenu du travail.

Pour le Conseil, il est essentiel de poursuivre ces actions de dénombrement.

Plus d'infos sur : <https://kbs-frb.be/fr/denombrement-sans-abrisme-et-absence-de-chez-soi>

L'avis d'initiative concernant la stratégie wallonne du sans-abrisme est disponible sur www.cesewallonie.be